

## **Un génocide a été perpétré contre la population Hutu du Burundi en 1972 et le monde continue à se taire dans toutes les langues!**

Par JP Mbona, 29 avril 2026

Mensonges, demi-vérités, simulacre d'enquête et de justice, hypocrisie, demi- ou fausses mesures politiques de reconstruction /réconciliation, semblant d'unité et de paix sociale, oubli, deuil impossible, cicatrices et traumatismes individuels et collectifs incurables ou non encore traités, biens accaparés et jamais rendus, charniers ensauvagés pour seules sépultures, liens sociaux compromis car sociologie hypothéquée, veuves et orphelins par milliers et inconsolés jusqu'à date, victimes connues et responsables plus ou moins identifiés mais jamais incriminés, biens meubles et immeubles, propriétés foncières et comptes bancaires spoliés sans vergogne, statistiques fausses, biaisées ou inconnues, des « ethnies » qui n'en sont pas... On pourrait en rajouter à l'infini. Voilà un tant soit peu le champ lexical du cocktail « ethnique » du Burundi depuis les années 1960, dont le summum fut le génocide commis par le régime Micombero contre les Hutu en 1972. Cinquante-quatre (54) ans déjà ! On a tout entendu, écrit, nié, tu, manipulé... mais la vérité, surtout celle portée dans leur chair par les victimes survivantes, rescapées, leurs descendants ... des hommes et femmes épris de paix et de réconciliation du Burundi exorcisant ses démons, cette vérité-là reste imprescriptible, vécue tragiquement et sempiternellement, comme marquée par un sceau indélébile la faisant passer par tous les feux de l'histoire sanglante et résiliente du Burundi, mais ne se consumant jamais... Contrairement à mes habitudes, je ne viens pas développer ou élaborer une argumentation politique ou de quelque autre nature sur le sujet, mais plutôt soulever quelques points qui m'interloquent et me laissent songeur, face à une société burundaise qui n'est ni ontologiquement ni structurellement plus méchante, médiocre ou meurtrière qu'une autre, mais peut-être engluée ou tenue en otage par une poignée d'individus qui ont eu la malédiction de vouloir prospérer sur le malheur des autres, du plus grand nombre en manipulant les catégories sociales dites ethniques. Arusha a-t-il pu rectifier le tir ? Rien n'est moins sûr, d'autant qu'il semble être mal parti en bâtissant sur une réalité aussi flottante que le sable des rivages du Tanganyika !

### **I. Des interrogations factuelles ou structurelles**

Cette année 2026, le 29 avril marque le 54<sup>e</sup> anniversaire ; mémoire blessée, lourde et sinistre des « **évènements** », ainsi nommés « pudiquement » par le langage politiquement incorrect du pouvoir de Simbananiye... et Micombero qui ont envoyé à six pieds sous terre (fosses communes disséminées par monts et vaux du pays de Fumbije) au moins 300.000 Hutu et sur les chemins de l'exil autant, sinon plus. Nous ne reviendrons pas sur les chiffres ni les faits qui sont archi connus et documentés en grande partie, quoique la CVR (dont d'ailleurs on a fini par oublier que son institution est issue d'Arusha, peut-être un des rares résultats du sage processus de « paix » !) ait probablement encore des charniers à chercher et des chapitres à écrire pour le long livre de dévoilement de la vérité ! Mais venons-y,

juste pour mémoire. Pensez seulement que le Burundi de 1979 ne comptait à l'extrême limite qu'une population résidente estimée à 4.028.420 habitants (en ce compris les étrangers) <sup>1</sup>, dont une majorité de femmes. Et pour cause ! Si l'on considère un taux d'accroissement annuel de 2,2 %, l'on peut aisément deviner que sept ans auparavant, le Burundi d'avril 1972 comptait bon an mal an 3 408 044 (arrondis). Si le bilan humain (dégâts directs) s'élève à au moins 300 000 Hutu massacrées en quelques mois par **l'armée du régime et sa milice JRR (la fameuse jeunesse de sinistre mémoire qui n'avait de révolutionnaire et Rwagasore que le nom, combien exactement en reste-t-il ?** Environ 10% de la population tuée, pendant que l'équivalent ou le double est contraint à l'exil. **Question simple :** combien de Hutu du Burundi ayant au moins le niveau des Humanités (cycle secondaire complété), de commerçants ou même artisans d'un certain niveau social ont aujourd'hui 80 ans et plus (donc ayant eu 25 ans et plus en 1972 !) sont encore de ce monde ? Pas grand monde ? Et côté tutsi ? Que le lecteur regarde dans sa rue, son quartier ou sur la colline, son église, son voisinage immédiat, il verra de quoi il est question ici ! **En 1972**, y avait-il des médecins, des Hutu ingénieurs, avocats, prêtres, enseignants du primaire à l'université, officiers militaires de haut ou moyen rang, diplômés licenciés en ceci ou en cela, des femmes et hommes politiques... formés à l'UOB, à Louvanium, à Leuven, l'ULB, à Astrida et ailleurs dans le monde ? Oui, et beaucoup. Sont-ils tous morts prématurément de maladie ? Aucun qui aurait 85, 90, 95 voire davantage ? **Réponse simple :** ils ont tous été massacrés par le pouvoir. Quel gâchis ! Et malheureusement la série noire a continué avec des pics en 1988 et 1993 ! Imaginons seulement où en serait le développement socio-économique du Burundi si tout ce joli monde n'avait pas été « génocidé » !

On le sait maintenant, le ciblage fut spécifique : les élites ou tout ce qui avait jusqu'à un certain niveau fréquenté l'école (enseignants, étudiants, élèves même fonctionnaires, militaires, prêtres...), avec en priorité les hommes instruits ; ce qui manifestement avait pour but l'éradication sociale. La CVR a découvert des dizaines de fosses communes (au moins environ 20 000 corps exhumés officiellement). Ceux qui ont été enterrés dignement se comptent par les doigts d'une main. L'on doit à la vérité pour le présent propos d'ajouter que les sources officielles du régime génocidaire (cf. Livre blanc...) arguent toujours qu'il y avait eu entre 800 et 3 000 Tutsi tués lors de la prétendue insurrection initiale au sud du pays (Makamba-Rumonge). Admettons ! Et même si c'était un seul, il serait à regretter parmi les innocents fauchés par cette sorte de faux diabolique. Une mort est une mort et au diable la comptabilité macabre par groupe « ethnique » ! On sait seulement que des centaines de milliers (300 000 ou 500 000 ?) réfugiés ont demandé asile dans les pays voisins, Tanzanie et Rwanda principalement. Se comptabilisent même des masses d'orphelins et de veuves, un déséquilibre

---

<sup>1</sup> **Recensement Général de la Population (RGP) de 1979** du 16 au 30 août 1979, le premier du pays. Les résultats qui en sont issus ont révélé que la population résidente à cette époque était au total 4.028.420, dont 1.946.145 hommes et 2.082.275 femmes. Cf. [https://communication.rusansuma.bi/le-recensement-general-de-la-population-rgp-de-1979/?utm\\_source=chatgpt.com](https://communication.rusansuma.bi/le-recensement-general-de-la-population-rgp-de-1979/?utm_source=chatgpt.com) consulté le 2 avril 2026.

générationnel éhonté, conséquence de la disparition d'une grande partie des hommes adultes instruits. L'on peut aisément imaginer l'impact démographique et familial. L'auteur de ces lignes détient le témoignage (malheureusement non vérifiable 54 ans après) d'un jeune orphelin qui, durant des années de l'après-génocide, descendait des collines où le régime avait contraint le reste de sa famille occupée à survivre, venait languir durant des jours, affamé, pieds nus, maigrichon et en haillons, bien sûr à une distance respectable de la porte principale de la concession (urupangu) qui l'avait vu naître et passer les premières années de son enfance. A Kiriri, le quartier le plus huppé de Bujumbura. Triste !

Qui aurait évalué ou tenté d'estimer les dégâts matériels et économiques encourus ? Parlons d'abord des spoliations et destructions. La CVR a-t-elle réussi ou réussira-t-elle jamais à établir ce que sont devenus les biens meubles et immeubles, les terres et autres comptes bancaires des victimes qui ont été l'objet de confiscation ou de spoliation ? Par qui ? Les générations qui ont 70 ans et moins (surtout enfants issus des familles dont les parents étaient nés de la cuisse de Jupiter et donc régnaient en maîtres au sein du régime génocidaire Micombero), qui parmi eux sait exactement d'où leur viennent les richesses, les maisons et autres biens dont ils ont joui ou plus que probablement jouissent encore de nos jours ? Pourtant leurs parents fautifs et eux-mêmes, sans se poser aucune question de conscience, continuent de fréquenter les églises et mosquées, aux côtés des enfants et descendants des victimes ! Ne faisons pas d'amalgame : les enfants ne sont pas responsables des crimes de leurs parents ! Mais n'y a-t-il pas là une question de transmission intergénérationnelle, puisque 54 ans, soit l'espace de deux générations en plus de la 3<sup>e</sup> qui était consciente à l'époque, on prend les mêmes et on recommence les mêmes erreurs ! On dit souvent que tout le monde se connaît au Burundi, et ça semble vrai ! Mais alors que l'on ose crever l'abcès une fois pour toutes et vider, par le dévoilement de la vérité, la grande et ineffable gangrène qui grève l'Histoire du pays. Car assurément les biens spoliés ont été redistribués de façon arbitraire au profit d'un *happy few* ou gens du sérail d'alors. D'ailleurs ceci repose la même question des biens récupérés par le pouvoir après le départ des Belges en 1962 ! Mais c'est certainement une autre question, bien que de même nature.

Une autre conséquence pas difficile à deviner a trait à un effondrement économique qui s'est traduit par la chute de la production agricole et économique, la perte massive de fonctionnaires de haut rang et une main-d'œuvre qualifiée, l'exil et la fuite des compétences, un exode progressif des survivants (intellectuels, cadres), occasionnant ainsi un appauvrissement structurel dont le pays mettra des décennies à se remettre. Sur le plan institutionnel et social, la destruction massive, brutale et soudaine de de l'élite (souvent appelée pudiquement « génocide intellectuel »), l'élimination systématique des élites hutu, le blocage durable de leur accès à l'éducation et aux fonctions publiques sur des décennies (au moins 20 ans : on se souvient de la fameuse identification depuis l'école primaire par I/U), sont autant de réalités qui ont encore de nos jours des conséquences visibles à l'œil nu. **Une question non provocatrice** : regardez autour de vous, lors des

cérémonies sociales (particulièrement les mariages et remises de dot) et dites-moi si j'exagère en notant à mon corps défendant que très peu d'hommes tutsi contractent mariage avec des femmes d'origine hutu, alors que le contraire est plus que vrai et monnaie courante ? D'ailleurs, certaines cérémonies sociales de ce type comptent majoritairement la participation de « l'ethnie » de la famille qui organise. Bizarre, n'est-il pas ? Je vous entends ricaner ! Pourtant c'est la réalité, cinquante-quatre ans après ! Je serais heureux d'apprendre le contraire. Il n'est nul doute de constater malgré nous, une terrible et forte fragmentation sociale qui a consacré une rupture profonde entre Hutu et Tutsi, engendrant *ipso facto* une méfiance généralisée et une peur durable. A telle enseigne qu'il devient parfois mal vu, voire récusé sinon combattu par certains (parfois des familles entières, un grand nombre de personnes aveuglées par le sectarisme « ethnisant »), d'avoir un/e ami/e, une fiancée, une femme / un mari de l'autre « bord », pour ne pas rappeler une appellation de sinistre mémoire des « Sans échec » du milieu des années '90 ! L'auteur de ces lignes est détenteur d'un témoignage de deux amis d'enfance qui, durant les années difficiles de la guerre civile consécutive à l'assassinat du Président Ndaye, devaient se cacher pour se voir et se sentir à l'aise comme avant ! Cela traduit une « ethnicisation » à outrance des relations humaines qui, pourtant, devraient être « naturelles », mais aussi et hélas ethnicisation permanente de la vie politique et sociale, puisque le phénomène perdure de nos jours ! Une autre conséquence fâcheuse consiste en la transformation de l'État lui-même. De petits malins parmi les Tutsi, (ce qui exclut d'englober toute une frange de la société burundaise innocente), après avoir massacré une grosse partie de la population hutu ont cru, ô erreur historique, qu'ils se maintiendraient *ad vitam aeternam* au pouvoir, en érigeant une armée et une administration quasi mono-ethniques, alors qu'ils accomplissaient parallèlement la prouesse de la concentration du pouvoir entre les mains d'une minorité durant les 33 années qui ont suivi le pogrome anti Hutu au Burundi. Mal leur en a pris ! Mon clin d'œil ici devrait traverser la Kanyaru et inspirer certains !

Par ailleurs et sur le long terme (i.e. jusqu'à aujourd'hui), Arusha a peut-être temporisé les conséquences politiques en rompant le cycle de violences dont le summum furent les massacres ultérieurs (1988, 1993) et la guerre civile burundaise (1993–2006) qui s'est ensuivie ! Mais l'instabilité chronique de l'État, la recherche permanente d'équilibres fragiles et incertains, ne sont-ce pas des réalités dans le quotidien d'un Burundi plutôt traumatisé individuellement et collectivement, malgré les apparences et sur du très long terme ? Du reste, on le voit souvent, certaines conséquences sociales révèlent une sorte de traumatisme collectif transmis sur plusieurs générations, une mémoire conflictuelle (par exemple un désaccord abyssal sur la qualification et les responsabilités), y compris une sorte de culture de la peur de l'autre et du silence hypocrite. Sans chercher à vouloir justifier quoi que ce soit dans la gouvernance actuelle du Burundi, ceci explique peut-être cela ; certains esprits trop rapides en besogne font fi d'une des conséquences gravissimes éducatives et intellectuelles : qui sait combien de professeurs hutu il y avait dans les établissements supérieurs d'éducation à la fin des années 80 ? Très peu ! Ajoutez-y l'hécatombe des années '90 et vous

comprendrez sans doute pourquoi le recrutement de cadres supérieurs compétents en 2005 fut laborieux, du moins dans l'esprit des équilibres d'Arusha. Inutile d'enfoncer les portes ouvertes sur l'actualité ! Ce retard éducatif massif chez les Hutu pendant des décennies n'aura pas manqué de créer des inégalités structurelles dans l'accès au savoir. Quelles ont été les actions correctives ? On demande à voir ! La liste des conséquences s'avère très longue et citons, pour ne pas les laisser pour compte, celles géopolitiques régionales : flux de réfugiés vers les pays voisins (Tanzanie et Rwanda essentiellement), tensions et soubresauts à relents ethniques dans la région des Grands Lacs. Suivez mon regard côté Est de la RDC ! Certains analystes évoquent même quelque influence indirecte sur les dynamiques de violence ultérieures dans la région. De façon globale, l'on en vient à l'évidence que le génocide contre les Hutu du Burundi de 1972 n'est pas seulement un épisode de violence ponctuelle. Il a entraîné un effondrement humain massif et c'est peu dire, une destruction ciblée des élites, une transformation durable de l'État et de la société, des effets encore visibles aujourd'hui (inégalités, tensions, mémoire conflictuelle). Nombre d'analystes n'ont pas peur de parler d'un double phénomène : un génocide physique (1972) suivi d'un « génocide structurel » (exclusion durable, blocage social)

## **II. Des interrogations essentielles ou ontologiques**

L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé en 2000 et dont on peut considérer qu'il constitue l'un des cadres les plus élaborés de gestion des conflits dits « ethniques » au Burundi, repose sur une reconnaissance explicite de la diversité burundaise et sur la nécessité d'organiser un partage du pouvoir entre « les composantes » Hutu, Tutsi et Twa afin de prévenir les violences de masse que le Burundi a connues. Cependant, cette approche soulève, selon mon humble entendement, une interrogation fondamentale non encore effectivement et définitivement élucidée ou réglée: le Burundi est-il réellement un pays structuré par des « ethnies » au sens scientifique du terme ? Selon l'Accord lui-même, durant la période précoloniale : « *tous les groupes ethniques [...] avaient la même culture et la même langue, le kirundi* ». Or, ledit Accord reconnaît leur absence dans le cas burundais. Loin d'être anodine ou candide, cette affirmation ou axiome de départ met en exergue une contradiction majeure et criante de vérité ou plutôt de non-vérité. La définition conceptuelle et académiquement admise d'une « ethnie » repose sur l'existence de différences objectives, à la fois linguistiques, culturelles, historiques... entre groupes humains considérés. Les quelque 250 à 365 ou davantage de groupes ethniques (ou tribaux, c'est selon) peuplant la vaste RDC, les 42 à 46 groupes ethniques principaux du Kenya, les nombreuses ethnies de Tanzanie, les Wallons et Flamands de la petite Belgique, la forte diversité ethnique de l'Inde (2000 groupes ethniques), d'Indonésie (plus de 600), des Philippines (175), plus de 700 à 800 groupes indigènes en Amérique latine parlant plus de 550 langues différentes, même au tout puissant USA recensant quelques grandes catégories notamment Blancs ou Whites, Noirs / Afro-Américains, Asiatiques, Amérindiens (Native Americans), Océaniens, des « ethnies » appelés pudiquement catégories, y compris les Hispaniques / Latinos... Tout ceci est-il

vraiment comparable au Burundi ? Certes, nombre de pays possèdent une *lingua franca* (lingala, kiswahili, anglais, etc. pour certains pays cités plus haut), mais rien n'équivaut l'homogénéité culturelle, linguistique, spirituelle, territoriale, etc. des catégories humaines et sociales Hutu, Tutsi et Twa qui, plus que visiblement, ne correspondent pas à des ethnies au sens scientifique, mais plutôt à des constructions sociales et politiques historiquement produites. Produites et posées là pour subir des manipulations de toutes sortes et au profit d'un petit nombre. Dans cette perspective, l'Accord d'Arusha apparaît comme une tentative paradoxale voulant résoudre un conflit en institutionnalisant les catégories mêmes qui en constituent le fondement discursif. En l'absence d'un recensement « ethnique » objectif, et malgré les tentatives de l'Accord d'Arusha, la question dite « ethnique » au Burundi reste entière, précisément parce qu'elle repose sur une construction artificielle qui continue d'être reproduite par les institutions politiques, plus ou moins publiquement ou consciemment. Pour être plus ample et tendre vers l'exhaustivité, ceci ferait l'objet d'une publication à part ultérieurement. Rappelons seulement en passant, avec le fameux accord, l'affirmation vue plus haut selon laquelle « *tous les groupes ethniques [...] croyaient au même dieu [...] avaient la même culture et la même langue* ». Cet extrait à lui seul est fondamental car il établit que la langue est unique (kirundi), la culture est commune, les croyances sont partagées, et la coexistence territoriale est aussi ancienne que le pays lui-même. Ces éléments correspondent précisément à ce que la littérature scientifique considère comme les critères d'un même groupe ethno-culturel et non de groupes distincts. Ainsi, paradoxalement, l'Accord déconstruit lui-même la réalité des ethnies qu'il prétend organiser. Catégories historiquement sociales et non ethniques. Les plus malins d'entre nous savent que l'expression « *imagined communities* » (en français « communautés imaginées ») est un concept central en sciences sociales pour comprendre le nationalisme. Elle désigne un groupe (surtout une nation) dont les membres ne se connaissent pas personnellement, mais se perçoivent comme appartenant à une même communauté. En d'autres mots, c'est une communauté socialement construite dans les esprits. D'ailleurs l'évolution du Burundi, aujourd'hui que le pouvoir a « ethniquement » changé de mains, nous donne raison. Ceci n'évacue point, malheureusement, qu'un groupe, imaginé ou ayant une existence réelle, soit massacré à l'occasion par un autre ou des membres d'un autre groupe pour des intérêts, non de ce groupe, mais bien égoïstes et sectaires. La preuve, c'est que ces derniers ne durent jamais !

L'analyse historique montre que les distinctions entre Hutu et Tutsi n'étaient pas rigides dans les temps anciens ; il semble même qu'elles relevaient davantage de **statuts socio-économiques** et pouvaient évoluer dans le temps (Kwihutura, sans être sûr que son pendant *kwitutsura* existe, corrigez-moi bonnes gens !). Une certaine opinion tend à souligner que la classification coloniale reposait sur des critères arbitraires (ex : possession de bétail) et qu'elle a transformé une société fluide en catégories figées. Plus encore, il est explicitement affirmé que « le terme « ethnique » est un terme impropre, comme vu plus haut. Si cet argumentaire est acceptable ici, alors quelles que soient les vicissitudes du passé

ayant conduit au génocide contre les Hutu, l'ethnicité au Burundi est une construction politique et non une réalité anthropologique. Si l'on applique rigoureusement les critères académiques (pas de langue distincte, pas de culture distincte, pas de territoire séparé, pas d'histoire indépendante), alors la conclusion est claire : le Burundi ne correspond pas à un système multiethnique classique. Ce constat conduit à une conséquence majeure : la « question ethnique » burundaise est d'abord une construction politique, et non une donnée sociologique naturelle, une fiction ethnique, institutionnalisée par un accord dit « de paix » qui, au finish, était tout sauf parfait, notamment dans une sorte de choix du « *power-sharing* » qui s'avèrera n'être qu'une ingénierie politique des identités. Ici mal définies. Les quotas « ethniques » dans les institutions politiques, la représentation obligatoire des groupes dans l'administration, l'équilibrage imposé dans les forces de sécurité, les mécanismes visant à empêcher toute domination d'un groupe, toutes ces dispositions d'équilibristes visaient apparemment et explicitement à empêcher qu'un groupe - Hutu ou Tutsi - ne monopolise à nouveau l'État, comme dans le passé, tout ceci repose sur un fondement en sable mouvant. Tant que nous y sommes et si réellement nous nous voulons rationnels, ne nous faudrait-il pas peut-être baser objectivement tout ce laïus et ces pratiques dites correctives sur des statistiques dûment établies ? A moins de contredire la fameuse loi des grands nombres ! Un équilibre 60 % - 40 % sur base de quoi ? On veut bien passer l'éponge sur le passé qui ne passe pas, et ainsi ne pas instituer les fameuses mesures correctives négatives, mais alors... Du reste une analyse approfondie risquerait de conclure qu'Arusha a plutôt validé la transformation des catégories sociales en catégories juridiques, toujours sans statistiques avérées, donnant naissance à ce que la sociologie politique nomme « catégorisation institutionnelle », cherchant à dépasser la question ethnique en la renforçant ; ce qui, visiblement, est une contradiction notoire. Le plus important, pour que survive le pays, est de réussir une pacification permanente, dans un sursaut ultime de « Nation building »).

### **III. Une pacification réelle ou la fin du conflit « ethnique » a-t-elle eu lieu ?**

Il n'est nul doute que l'un des effets les plus visibles de l'Accord d'Arusha est la fin progressive de la guerre civile et la diminution significative des violences intergroupes. Ici l'on devrait en savoir gré à tous les acteurs de bonne foi (ou contraints : Buyoya n'est plus, mais il en sait quelque chose !) qui ont fini par se rendre à l'évidence que l'ethnie tue, pour paraphraser Amin Maalouf ! Pour une fois depuis plus de 25 ans, le Burundi a vécu sans violence de très grande intensité. Les rivalités Hutu-Tutsi qui structuraient les conflits armés semblent quasi impossibles à organiser actuellement (honne qui mal y pense, à moins que ce soit aux risques et périls des téméraires qui voudraient s'y aventurer). Mais il faudrait faire gaffe, pour le dire familièrement ! Le processus de désescalade du conflit identitaire reste peut-être la question politique *number ONE*, du moins pour les femmes et hommes de bonne volonté. Du reste depuis le début des années 2000, il semble s'être opéré une sorte de déplacement du conflit, de l'ethnique au

politique. Cependant, cette pacification apparente ne signifie pas disparition du conflit, mais plutôt sa transformation en autre chose. On aurait pourtant tort de penser que « *les principales lignes de fracture [...] sont désormais entre et au sein des partis politiques plutôt qu'entre groupes ethniques* », comme l'écrit quelqu'un que je cite de mémoire. C'est comme si l'ethnicité devenait moins manifeste comme facteur de violence directe, tout en demeurant présente en arrière-plan comme cadre de structuration du champ politique. Le système de quotas cité plus haut donne l'image d'un État inclusif. Pas de contredit. Cependant, cette inclusion reste largement formelle, comme dans un élan politique. Ceux qui se croient lésés, à savoir ceux-là mêmes qui jadis (à Arusha !) réclamaient une démocratie à système des grands électeurs ou la fameuse démocratie « consociationaliste » (ou consociationalisme) ont-ils lâché le morceau ? Pas si sûr, d'autant que justement sur le plan des velléités de construction des empires, la région n'en manque point. Mais rira qui rira le dernier !

Comme il ne s'est agi que d'une série de questionnements, il n'est point question de conclure. Constatons seulement que de nombreuses sources historiques sur le Burundi sont unanimes sur le fait que les massacres massifs contre les Hutu par le régime en place d'alors ont entraîné la mort de centaines de milliers de personnes, principalement hutu, et ont profondément restructuré la société burundaise en éliminant une grande partie de ses cadres sociaux et politiques. Certains chercheurs décrivent ces « événements » comme le premier génocide de la région des Grands Lacs, en raison de la nature ciblée et systématique des massacres. Cependant, l'interprétation ne manque pas de controverse chez certains. Dans cette polémique en sourdine ou ouverte, sans doute seules les victimes ou leurs descendants rescapés portent la vérité dans leur chair ; mais également la société burundaise qui en porte toujours les stigmates et le traumatisme. La reconnaissance de ce génocide au niveau national burundais fait son bonhomme de chemin. En effet, à partir de 2014, la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), chargée d'enquêter sur les violences commises entre 1962 et 2008, constitue aujourd'hui l'acteur central dans la production d'un discours officiel sur les événements de 1972. La CVR a déjà conclu que les massacres de 1972-1973 contre les Hutu constituaient un génocide, tout en reconnaissant également d'autres crimes contre les Tutsi à différentes périodes. Le législatif a entériné. Cependant, force est de constater que certains acteurs politiques et quelques analystes estiment néanmoins que la qualification de génocide est influencée par des enjeux politiques contemporains. Dans cette configuration, on est tenté de s'interroger sur la position des Nations Unies et du droit international. La reconnaissance juridique officielle se fait attendre à ce jour. Bien sûr nul n'ignore que la raison du plus faible est toujours la moins pertinente ! Si l'ONU reconnaît l'existence de violences massives et de violations graves des droits humains, elle n'a pas encore osé franchir le seuil juridique de la qualification de génocide pour les « événements » du Burundi. L'on est en droit de se demander pourquoi des crimes de masse historiquement documentés restent juridiquement non qualifiés par les institutions internationales. Un génocide contre les Hutu du

Burundi a eu lieu, mais le dossier demeure aujourd'hui un exemple emblématique des tensions entre mémoire nationale, reconnaissance institutionnelle et droit international. Peu importe que la question ethnique burundaise soit une construction et institutionnalisation empêchant sa disparition, il faudra du génie des « *basokuru* du Burundi unitaire et millénaire » pour que les jeunes Burundais, de maintenant et de demain, aient le droit de s'aimer, se marier, se fréquenter, fonder et adhérer à des associations, y compris à but politique, sans considération des avatars dits « ethniques ». Le droit de vivre et de vivre en paix ! La question n'est plus seulement de savoir si Arusha a réussi ou échoué, mais plutôt comment dépasser ou réinventer un cadre qui stabilise sans résoudre le problème sur les plans politique et social. Cela supposera peut-être un changement drastique de paradigme : passer d'une gestion institutionnelle des identités à une déconstruction de leur centralité politique. Soit dit en passant, l'on devrait sans doute accorder une palme particulière à toutes les veuves tutsi de 1972 et avant ou après, à toutes ces femmes et tous ces hommes qui, bravant un interdit insensé mais réel et tonique, osent s'unir ; aux enfants issus de ces mariages dits « mixtes », à tous ceux qui, sans renier leurs appartenances sociales, n'en font pas des choux gras, et à tous ces « justes parmi les nations » (j'ai envie de dire les « Justes de la nation burundaise ») en reconnaissance de leur bravoure et afin de les préserver (les enfants surtout) de l'influence toxique actuelle et passée. Ils constituent une des colonnes vertébrales du Burundi de demain, fût-il toujours majoritairement hutu ! Que ceux qui lisent ce dossier fassent une rapide auto-évaluation sur leur position réelle, assumée ou non, à ce sujet ! Etre ethniste /ethnisant ou non sur le modèle « *to be or not to be* » ! Il devrait notamment y avoir un grand monument, quelque part au centre du pays, dans un endroit accessible mais hautement symbolique (à déterminer par rapport au passé) où l'on inscrirait les noms connus des victimes de 1972. Avec un « **Plus jamais ça** » en or massif et en **gras** ! En attendant, inclinons-nous respectueusement devant les victimes innocentes, toutes, du « *Kiza* » et courage aux Burundais de bonne volonté !